



# Conseil économique et social

Distr. générale  
7 novembre 2014  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

#### Groupe d'experts de la signalisation routière

#### Troisième session

Genève, 5 et 6 février 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session<sup>1, 2</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 5 février 2015 à 9 h 30

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail:
  - a) Évaluation de la cohérence interne de la Convention de 1968 sur la signalisation routière et de l'Accord européen de 1971 qui la complète;
  - b) État de la situation de la législation nationale.

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/welcwp1.html](http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, au 3e étage du Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).



3. Questions diverses.
4. Date et lieu de la prochaine réunion.
5. Adoption du rapport.

## **II. Annotations à l'ordre du jour provisoire**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

#### **Document**

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/5.

### **2. Programme de travail**

#### **a) Évaluation de la cohérence interne de la Convention de 1968 sur la signalisation routière et de l'Accord européen de 1971 qui la complète**

Le Groupe d'experts invitera le Gouvernement espagnol à présenter les résultats de ses recherches préliminaires au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **b) État de la situation de la législation nationale**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner son programme de travail, et tout particulièrement faire le point de la législation nationale existante pour décrire et évaluer le niveau de mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière et de l'Accord européen de 1971 qui la complète. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les informations recueillies au moyen d'un système de gestion de la signalisation routière par Internet qui vient d'être mis au point. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories énumérées par la Convention en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation des signaux au cas par cas, en s'attachant à la détection et à la description des dérogations, à l'évaluation de celles-ci, à la formulation de recommandations et à l'attribution d'indicateurs de conformité s'agissant à la fois des images et des définitions. Le Groupe sera également invité à poursuivre ses discussions sur la méthode à utiliser afin d'évaluer les signaux non régis par la Convention.

### **3. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

### **4. Date et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir les 4 et 5 juin 2015 à Genève.

### **5. Adoption du rapport**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa troisième session.